

Dépôt de gravats : il est rappelé que tout dépôt de gravats est strictement interdit sur l'emplacement de l'ancienne marnière.

Salubrité : veillez à respecter la propreté des abords des habitations et les espaces du domaine public.

Place de parking pour handicapé : devant le foyer rural, une place de stationnement réservée aux personnes handicapées vient d'être matérialisée au sol et un panneau de signalisation est posé. Il est recommandé aux personnes valides de ne pas utiliser cette place et ainsi éviter une amende de 135 euros si la Gendarmerie passe.

SECRETARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte le mardi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 18 h.

Le secrétariat sera fermé le mardi 6 mars et le vendredi 9 mars 2012.
En cas d'urgence s'adresser à Monsieur le Maire ou à Messieurs les Adjoints.

ETAT CIVIL DE L'ANNÉE 2011

Mariages

Laurent TARGY et Caroline BOCHARD unis le 4 juin
Sébastien LECLERC et Camille NUNES NERI unis le 16 juillet
Maxime BRUMENT et Florine GOULAS unis le 3 septembre
Stéphane LERICHE et Julie DELACROIX unis le 17 septembre.

Décès

Louise MONAQUE décédée le 16 mai
Jackie DÉCAMPS décédé le 7 juillet
Yves LENGLET décédé le 24 novembre.

MARCY **INFORMATIONS MUNICIPALES**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2012

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Elie BOUTROY, Maire.

Etaient présents : MM BOUTROY Elie, LEFORESTIER Jacques, VAN MAELE Gérard, VERDRIÈRE Chantal, LAMBERT Dominique, LITAS Dominique, THUET Gérard, GILLOT Freddy, BOUTROY Sébastien, DESCAMPS Danièle.

Absent excusé : M. Bernard BRY.

Informations sur la Plan Local d'Urbanisme (PLU) Intercommunal de la Communauté d'Agglomération.

Le service « aménagement » de la Communauté d'agglomération en charge du dossier rappelle que le Conseil municipal de Marcy l'a sollicité pour piloter la procédure d'élaboration de la carte communale de Marcy en 2009. De nombreuses réunions ont été organisées avec les différentes administrations pour aboutir à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet en avril 2011 : pendant un mois chacun a eu la possibilité de consulter le dossier et d'émettre par écrit ses questions et observations.

A l'issue de cette enquête, il s'est avéré qu'une administration n'avait pas été consultée par la communauté d'agglomération ; cette absence de consultation a rendu l'enquête publique caduque.

Une deuxième enquête devait se dérouler en décembre 2011.

Mais la loi Grenelle 2 obligeant la communauté d'agglomération à établir un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** rend impossible toute élaboration ou toute révision d'une carte **communale** ou d'un **PLU communal**.

L'élaboration du PLU intercommunal reprendra les éléments contenus dans le projet de carte communale. Ce PLU devrait s'achever au cours de l'année 2013.

Eclairage public : décision sur l'instauration de la coupure d'une lampe sur deux la nuit

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'étude réalisée par l'USEDA sur l'économie d'énergie réalisée en éteignant complètement un lampadaire sur deux de 22 heures à cinq heures du matin (en rotation) : une économie d'environ 20 % serait observée sur le coût de la consommation et de la maintenance.

Le Conseil municipal décide de demander l'application de ce mode de fonctionnement.

Elections présidentielles

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

La tenue des bureaux de vote sera définie lors de la prochaine réunion du conseil.

Compte administratif 2011

Les chiffres des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2011 sont distribués et présentés à l'assemblée.

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	63 873,37	86 724,39
Recettes	6 452,55	115 941,67

Le compte administratif sera voté lors de la prochaine séance lorsque le compte de gestion du receveur sera établi.

Avis sur la création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise (CCVO)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier exposant la demande de création d'une Zone de Développement de l'Eolien de la CCVO à

Monsieur le Préfet de l'Aisne. La commune de Marcy, commune limitrophe, doit donner son avis sur ce projet

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de création d'une zone de développement de l'éolien présenté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

Avis sur le PLU de Neuville

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal de Neuville a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil municipal de Marcy, commune limitrophe, est appelé à faire part de son avis. Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de Neuville.

Questions diverses

-le Conseil municipal prévoit l'achat d'une auto laveuse pour l'entretien du foyer rural, le remplacement du matériel informatique de la mairie devenu obsolète et l'acquisition d'un destructeur de documents.

INFORMATIONS et RAPPELS

Recensement militaire : tous les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans : se présenter muni de la carte d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement militaire, indispensable pour passer un concours, un examen (C.A.P., B.E.P., BAC, permis de conduire,...) sera délivrée à l'intéressé(e).

Carte nationale d'identité : la délivrance de la carte d'identité est gratuite ; toutefois le renouvellement de la carte nationale d'identité est soumis à un **droit de timbre de 25 euros lorsque la précédente carte n'est pas remise avec la demande (perte ou vol)**.

Pour toute demande de carte d'identité remplir le formulaire en mairie de Marcy par le demandeur, fournir 2 photos d'identité, l'ancienne carte ou si c'est une première demande une copie de l'acte de naissance. Le délai d'obtention actuel est de 1 mois.